

Date de convocation : 01/09/2016

Date d'affichage : 01/09/2016

## REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le six septembre 2016 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

**Etaient présents :** A. HENOCQUE – P. BARBE- M.CAILLEUX- M.DEVAUCHELLE- N.BIGOT- E.BLONDIN- E.CRUSEL- B.MAQUIGNY- D.MALLET- C.BOURDELET- JJ.DOUZENEL

Etaient absents:

F.GALAND donne pouvoir à C.BOURDELET

MH.TIRE donne pouvoir à B.MAQUIGNY

C.DAMIS donne pouvoir à D.MALLET

C.DEVILLERS donne pouvoir à E.CRUSEL

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** ELODIE CRUSEL

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Mr CAILLEUX Maurice fait remarquer qu'il s'est positionné contre la décision du Conseil Municipal pour le vol de la caravane du camping.

### **I/ ARRET PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu Mme LOYER du cabinet DIVERSCITES au téléphone suite aux observations des particuliers et des élus. Elle a modifié ce qu'elle a pu, certains points n'ont pu être modifiés pour que cela soit cohérent.

Monsieur le Maire précise quand même qu'il n'est pas certain que le projet présenté en l'état soit accepté par les services de l'état.

Monsieur MAQUIGNY demande si le Maire peut émettre un avis favorable pour une demande d'urbanisme alors qu'il y a un avis défavorable des services de l'état. Monsieur le Maire explique qu'il est obligé d'émettre le même avis que les services de l'état puisque sa responsabilité peut être engagée.

Monsieur BARBE demande si réellement toutes les observations ont été étudiées et prises en compte. Il est répondu que oui.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme présenté.

La délibération sera transmise à Mme LOYER dans les plus brefs délais.

## II/ DIVERS

### LES HUTTES :

Comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, il y a trois tours à prendre pour la hutte n°2 et un tour pour la hutte n°4.

Monsieur BARBE a fait mettre une annonce sur le bon coin et le courrier picard, mais malheureusement malgré quelques contacts, nous n'avons personne à ce jour.

Monsieur BARBE demande au Conseil Municipal si la commune fait appel à un comité d'entreprise ou si pour cette année la commune laisse tomber.

Il est rappelé que dans le dernier compte-rendu de Conseil, il n'a jamais été question de s'asseoir sur les tours manquants, mais de faire appel dans un premier temps à des comités d'entreprise.

Mademoiselle CRUSEL demande si on ne peut pas réserver une hutte que pour un comité d'entreprise. Il est répondu qu'il n'est pas possible de faire ça.

Monsieur BOURDELET intervient en expliquant que les responsables de huttes doivent assumer et qu'il est tout à fait regrettable que la commune s'assoie sur les quatre tours en question.

Monsieur CAILLEUX demande à la secrétaire de ressortir le cahier des charges des huttes.

Monsieur BARBE précise qu'il faudra changer le règlement.

Monsieur CAILLEUX fait lecture de quelques articles du cahier des charges.

Monsieur BLONDIN précise que Monsieur GEST était prêt à arrêter.

Madame MALLET intervient en précisant que la commune n'aura pas le choix que de faire appel à un comité d'entreprise.

Mademoiselle CRUSEL dit qu'il y aura un manque à gagner pour la commune et qu'il sera demandé au conseil d'augmenter les impôts. Monsieur le Maire précise que de toute façon il sera proposé une augmentation pour l'année prochaine car le budget est trop serré.

Le trésorier de la commune demande une délibération sur ce problème.

Le Conseil Municipal à l'unanimité atteste que ces tours sont libres et ne sont pas utilisés par les responsables des huttes, décide à l'unanimité de solliciter les comités d'entreprises afin de trouver des repreneurs et décide enfin de procéder à l'annulation partielle des titres 49/2016 et 50/2016 dans l'attente de repreneurs.

### DEMEURE D'HAUTEBUT

Monsieur le Maire revient sur l'intrusion à la Demeure d'Hautebut dans la nuit du 14 au 15 août dernier. Monsieur le Maire a été prévenu par Monsieur SANSON. Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec Monsieur BARBE. La Gendarmerie a fait les constatations d'usage : fils électriques arrachés, dalles arrachées, lavabos arrachés, portes défoncées, cloisons....



Plainte a été déposée à la gendarmerie de ST VALERY SUR SOMME, selon des témoins qui se sont manifestés en gendarmerie, des lumières étant allumées ils se sont rendus sur place et ont fait fuir les malfaiteurs.

Une déclaration à l'assurance de la commune a été faite, un expert passera le 16 septembre prochain.

Monsieur BOURDELET demande si Monsieur SANSON a fait une déclaration auprès de son assurance. Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune nouvelle de Monsieur SANSON et qu'il n'en sait donc rien.

L'état de la demeure a été constaté par un huissier de justice. Monsieur BARBE précise que la demeure est dans un triste état, et qu'il y a beaucoup de choses à débarrasser.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un impayé de la taxe foncière et des loyers. Suite à un accord avec le trésorier il s'est engagé à reprendre ses loyers à partir du mois de septembre 2016 et à rembourser l'arriéré des loyers.

Des big -bags ont été placés dans le chemin pour éviter un va et vient.

L'huissier doit lui envoyer une mise en demeure pour la remise en état.

Monsieur BARBE précise que la facture d'eau de 21 000€ qui correspond à une fuite sera à la charge de Monsieur SANSON.

Monsieur BARBE précise également que la commune a eu la possibilité de vendre la Demeure et qu'une majorité d'élus s'est portée contre.

Mademoiselle CRUSEL pose la question à l'issue de la fin du bail, la commune devra prendre une décision rapidement quant au devenir de la demeure.

Monsieur CAILLEUX précise qu'il faudra la remettre en état.

Monsieur BOURDELET dit qu'il faut faire des démarches dès maintenant pour trouver un locataire ou un acquéreur.

Monsieur BARBE intervient en disant qu'il faut prendre une décision et ne plus perdre de temps.

La question est posée au Conseil Municipal pour soit mettre la demeure en location ou en vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre un panneau 'à louer ou à vendre'.

### **Avis terrain DOUZENEL panneau :**

Un avis défavorable des services de l'état a été reçu. Monsieur le Maire fait lecture de la décision. Monsieur le Maire ne s'opposera pas à cette décision.

Un CU OPERATIONNEL a été demandé, Monsieur le Maire fait lecture de la réponse de l'ERDF. Madame MALLET demande si cette réponse a été signifiée aux propriétaires, Monsieur le Maire répond que oui.

### **Demande de Monsieur BOUTLEUX :**

Monsieur BOUTLEUX souhaite acquérir la parcelle à côté de chez lui qui appartient à la commune. Monsieur le Maire fait passer le plan.

Madame MALLET propose de lui prêter le terrain tant que l'on n'en fait rien.

Il faudra faire un écrit, et garder une partie du terrain quand même.

Monsieur BARBE propose de conserver un morceau de terrain pour le parking du cimetière.

Il n'y aura pas de vente de ce terrain. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur BOUTLEUX.

### **INFORMATION CAMPING :**

Vol de la caravane, Monsieur le Maire précise qu'il a reçu en mairie la propriétaire, elle refuse la proposition et demande un versement en une seule fois. Elle demande la réservation des dates et emplacements à l'avance. Par ailleurs, il y aurait un témoin du vol et un suspect.

Monsieur CAILLEUX fait un point rapide sur la saison du camping. Reconduction des 2 étoiles. Le bar a été repris, mais les locataires sont partis avant la fin de saison. La commission de sécurité est revenue cette année, toutes les prescriptions ont été faites sauf la borne incendie. Les normes devraient changées en janvier 2017 donc il ne faut pas entamer de travaux pour le moment.

Les panneaux de fléchage doivent être éclairés ou fluorescents, la DDTM souhaite une autorisation d'exploitation du camping, celle-ci n'est à priori pas en possession de la commune.

Containers rue de st valéry toujours pleins et il y a eu des demandes pour en rajouter.

Monsieur le Maire a eu un appel du cabinet BONIN DOUDOUX, la maison de Mme GIOGUITTI a été mise en vente suite à récent décès. Il est demandé à la commune de racheter pour environ 300€ un morceau de trottoir.

Monsieur BOURDELET pense que la commune a peut-être intérêt à racheter ce morceau de terrain. Monsieur BARBE pense qu'il faut se rendre sur place. Monsieur CAILLEUX pense qu'il faut reprendre le cadastre.

Repas des aînés dimanche 11 septembre prochain.

Le dimanche 18 septembre, un pot est organisé à l'occasion du centenaire de JULIE CARU à la maison de retraite de Friville. Les élus sont invités et sont priés de faire savoir s'ils souhaitent s'y rendre. La commune participera.